



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

SUIVI DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES RÉSEAUX : URBAINS ET INTERURBAINS

13/10/2021

ACCESSIBILITÉ DES RÉSEAUX URBAINS

UNE RÉELLE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS

Une enquête nationale a été lancée auprès des AOM sur les politiques publiques d'accessibilité des transports (SD'AP, LOM) pour suivre les actions qui ont été mises en œuvre avant le 31 décembre 2020 par les AOM

Aujourd'hui sur les 316 AOM concernées, **31 ont répondu** (enquête en cours).

Retour sur les données des 31 AOM au 31 décembre 2020

	Nb total arrêts commerciaux du réseau (prioritaires et non prioritaires)	Nb arrêts commerciaux PRIORITAIRES du réseau	% moyen arrêts PRIORITAIRES	Nb arrêts commerciaux ACCESSIBLES (prioritaires et non prioritaires)	% moyen arrêts ACCESSIBLES (prioritaires et non prioritaires)
	22 153	11 554	59%	8 596	40%
Nb de réseaux renseignés	31	22	22	24	24

Bonnes pratiques

Au-delà de la mise en accessibilité des arrêts prioritaires, certaines collectivités cherchent à mettre en accessibilité tous leurs arrêts. Par exemple : le syndicat mixte des transports de Toulouse, le syndicat des mobilités de Touraine, CU Limoges Métropole, ...

LE DISPOSITIF DES SD'AP A ÉTÉ UTILISÉ ET LES ITA SONT PEU NOMBREUSES

- Sur les 31 AOM qui ont répondu :
 - **24 ont un réseau couvert par un sd'ap** (schéma directeur d'accessibilité programmée)
 - **10 sur 31 ont publié le rapport d'avancement de la mise en accessibilité de leur réseau**
 - **15 sur 31 ont déclaré avoir des arrêts commerciaux prioritaires en ITA** (Impossibilité Technique Avérée). Cela représente 3% du nombre total d'arrêts prioritaires.
 - **14 sur 31 ont mis un transport de substitution pour compenser les arrêts en ITA**

Nouveautés LOM

CA Chartres métropole et CA du Bassin Aurillac ont déclaré avoir rendus accessibles des arrêts supplémentaires pour compenser les arrêts en ITA

13/10/2021

TARIFICATION POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- **14 réseaux sur 31** ont mis en place des mesures tarifaires spécifiques (tarifs réduits ou gratuits) pour les accompagnateurs des voyageurs ayant une Carte Mobilité Inclusion (CMI). (Mesure obligatoire et d'application directe de la LOM)

Il s'agit principalement de tarifs gratuits.

FACILITÉS D'ACCÈS AU SERVICE TRANSPORT DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (TPMR)

- **21 AOM sur 31 ont un ou plusieurs réseaux de TPMR** sur leur périmètre
- Parmi ces AOM, **14 ont mis en place des facilités d'accès à ce service** (mesure obligatoire et d'application directe de la LOM)

Concrètement ça se passe comment ?

Syndicat Mixte des Transports en commun de l'agglomération Toulousaine : « Pour une mise en conformité avec la LOM, un nouveau tarif accompagnateur a été voté en 2021 pour tous les porteurs de carte CMI. Il n'existe pas de conditions de résidence pour le service TPMR. Une réflexion est en cours, en concertation avec les associations, pour modifier le règlement d'utilisation et trouver des solutions pour supprimer commission d'accès pour les porteurs de carte CMI Invalidité »

Métropole Rouen Normandie : « La condition de résidence est supprimée. La commission d'accès existe toujours. Elle se réunit tous les deux mois. Elle permet de définir le mode de transport (voiture ou minibus) et l'accompagnateur obligatoire, facultatif ou non autorisé »

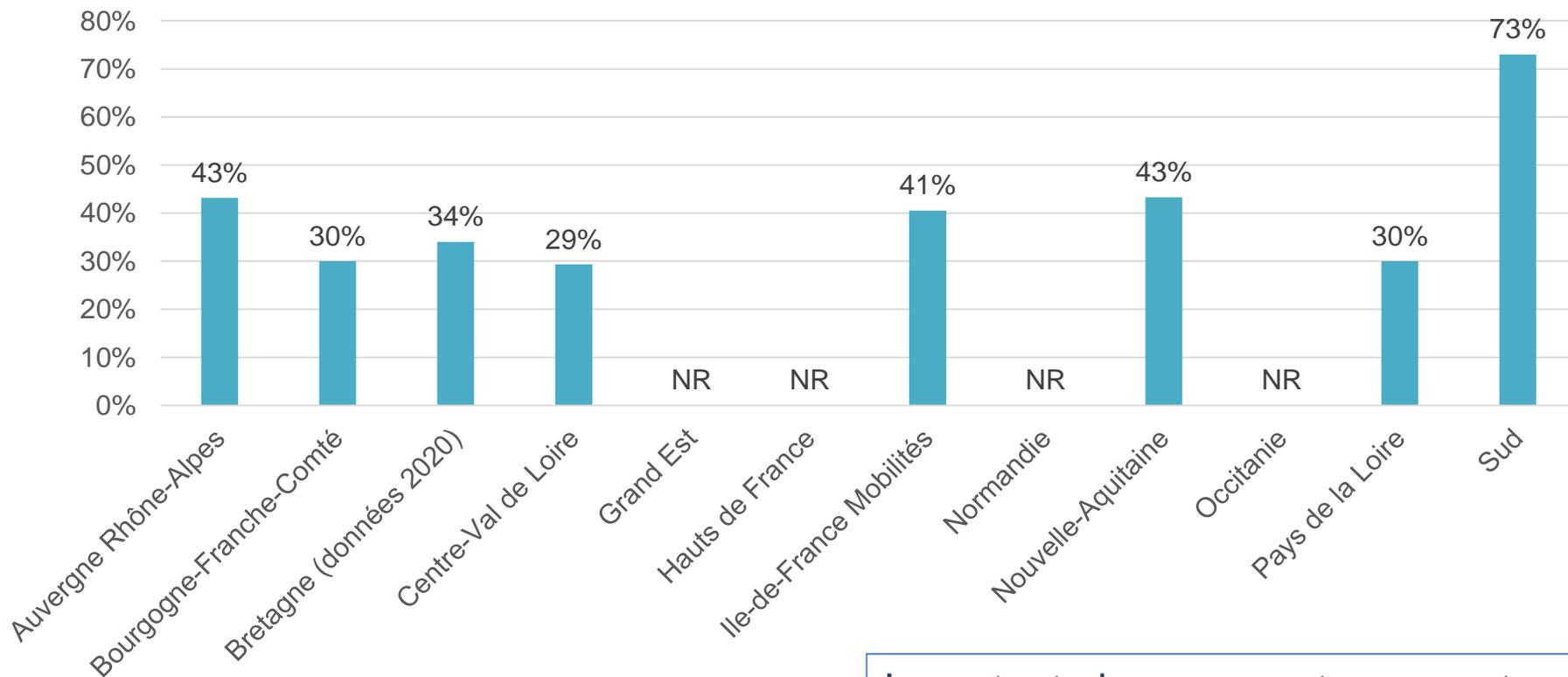
ité des réseaux :
ains



ACCESSIBILITÉ DES RÉSEAUX INTERURBAINS ROUTIERS RÉGIONAUX

ACCESSIBILITÉ DES RÉSEAUX INTERURBAINS ROUTIERS RÉGIONAUX

Régions de France
% d'arrêts prioritaires accessibles aménagés ou avec mesures de substitution
PMR



Important : les pourcentages sont relatifs aux points d'arrêts prioritaires **et non** au nombre total de points d'arrêt des réseaux (donnée absente)

SYSTÈME D'INFORMATION MULTIMODALE (SIM) UNE DES BRIQUES DES MAAS

- Toutes les Régions ont **un système d'information multimodale accessible ou en cours d'élaboration**, hormis les Régions Occitanie et Pays de la Loire pour lesquelles la donnée n'est pas renseignée.
 - 7 Régions disposent totalement ou en partie des **informations STATIQUES** au sein de leur SIM régional
 - Seules 2 Régions disposent totalement ou en partie **des informations DYNAMIQUES (horaires en temps réel)** au sein de leur SIM régional

En matière d'information sur l'accessibilité du réseau : aucune remontée.

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES D'ACCESSIBILITÉ EN OPEN DATA

Chantier LOM à venir

LOM :

- Un travail sera à faire pour compléter les bases de données sur l'accessibilité des transports selon le profil accessibilité de NeTEx France.
 - Il y aura lieu aussi d'intégrer les données des AOM (données accessibilité transport).
 - Et des données de l'accessibilité des gestionnaires de la voirie.
-
- Ile-de-France Mobilités et Centre-Val de Loire **ont mis leurs données d'accessibilités en open data.**
 - **Ouverture des données en cours** pour les 5 régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Sud

EXISTENCE D'UNE PLATEFORME DE RÉSERVATION TÉLÉPHONIQUE ACCESSIBLE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

- 75% des régions ont mis en place une plateforme de réservation téléphonique accessible

Bonnes pratiques

Nouvelle-Aquitaine : Le Centre de Relations Clients des lignes routières régionales comprend une plateforme de réservation téléphonique accessible aux personnes aveugles et malvoyantes et des canaux digitaux de réservation par le web et par application mobile pour les TAD notamment, accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes. Ces 2 moyens peuvent être accessibles aux handicaps cognitifs.

SUIVI DE LA FRÉQUENTATION DES PMR À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

- Seule la moitié des régions assurent un suivi de la fréquentation des PMR, principalement sur le ferroviaire.

Bonnes pratiques

- **Ile-de-France Mobilités** : suivi de la fréquentation des UFR sur les réseaux ferrés, suivi de la fréquentation des PAM et des transports scolaires adaptés. Infomobi : suivi des appels et des mails
- **Nouvelle-Aquitaine** : Pour les lignes routières, suivi qualitatif uniquement par site territorial.

TARIFICATION SPÉCIFIQUE ACCOMPAGNATEUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH) À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

- Toutes les régions ont mis en place une tarification spécifique pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap.
- Pour le réseau ferré (TER) il s'agit souvent d'une application des règles nationales.
- Pour le réseau routier il s'agit de tarifs réduits ou gratuits pour les accompagnateurs des voyageurs ayant une Carte Mobilité Inclusion (CMI) avec ou sans considération de mention.

Bonnes pratiques

Auvergne Rhône-Alpes: Gratuité accompagnateur PSH voté le 17 septembre 2021, pour accompagnateur de PSH avec CMI (sans considération de mention) ou si abonné illico mobilité. Sur tout réseau régional : cars et trains TER, partie française Léman express, car Région et cars Région express. Gratuité pour 1 accompagnateur d'un PSH (toute carte CMI) pour tout mode à partir de septembre 2022.

MERCI DE VOTRE ATTENTION